

En résumé, la comparaison des documents officiels et des faits qui viennent d'être rapportés avec la partie de la déposition du commandant Magnan citée au commencement de ce chapitre, donne lieu aux observations suivantes :

Cet officier insinue que son entrevue avec le colonel Turnier a eu lieu au moment où il quittait la gare de Thionville pour se rendre à Metz ; mais constatons qu'en entrant dans cette gare il a su qu'il n'irait pas plus loin et qu'il a fait connaître au colonel Turnier qu'il serait le lendemain à Montmédy. Il affirme que, certain de rejoindre le maréchal Bazaine quelques heures après, il n'a pas même chargé le colonel Turnier de demander des nouvelles.

Nous voyons le lendemain le commandant supérieur de Thionville rendre compte au général Coffinières de son entrevue avec le commandant Magnan, qui demande des nouvelles, charger cet officier général de transmettre de nombreuses dépêches et user de précautions pour que le nom du commandant Magnan reste inconnu au secrétaire à qui il dicte cette lettre.

Le commandant Magnan déclare qu'il n'a jamais su que l'armée était rentrée sous Metz ; nous trouvons au bureau télégraphique de Montmédy, à la date du 20 (neuf heures cinquante du matin), la dépêche qui lui annonce que, le 19, le maréchal Bazaine était sous Metz avec l'armée.

Le commandant Magnan affirme, avec une certaine solennité, que, dans la nuit du 18 au 19, la barrière s'est faite autour de Metz, et qu'il était impossible de traverser les postes prussiens, même à l'homme le plus résolu. Il a, dit-il, la conscience d'avoir personnellement tenté tout ce qui était possible, soit pour rallier le maréchal, soit pour lui faire parvenir un avis. L'instruction lui répond qu'il était à Hayange le 18, à neuf heures du soir ; que jusqu'au 21, à midi, on a pu communiquer librement entre Metz et Thionville, et qu'il ne l'a pas ignoré, puisqu'il recevait le 20, dans la matinée, des nouvelles qui lui prouvaient que le colonel Turnier était en relations directes avec Metz.

D'autre part, nous voyons le commandant supérieur de Thionville arriver à la gare pour assurer l'exécution d'un ordre réitéré avec la plus vive instance par le maréchal de Mac-Mahon ; il cause avec le commandant Magnan, et cette conversation suffit pour qu'il ne songe plus à donner suite à l'importante mission dont il est chargé ; et pourtant ce n'est pas sur l'aide de camp du maréchal Bazaine qu'il compte pour renseigner le maréchal de Mac-Mahon, puisqu'il sait que le commandant Magnan retourne à Montmédy.

Nous voyons, une heure après le départ du commandant Magnan pour Montmédy, le colonel Turnier recevoir un émissaire qui arrive de Metz et qui lui affirme, comme il l'écrit le lendemain, que le maréchal Bazaine est sous Metz avec l'armée ;

cependant, à onze heures vingt-six minutes du soir on écrit de Thionville qu'on n'a eu aucune nouvelle du maréchal Bazaine, et c'est c'est ce renseignement négatif que le ministre de l'intérieur télégraphie au maréchal de Mac-Mahon. Aussi le lendemain, en écrivant au général Coffinières, le colonel Turnier hésite-t-il à faire connaître les renseignements qu'il a transmis, et l'embarras qu'il éprouve à formuler *ce qu'il a déjà dit* au ministre et au maréchal de Mac-Mahon montre qu'il demande ce qu'il doit dire.

Au même instant, il reçoit du maréchal de Mac-Mahon une troisième demande de nouvelles. Au lieu de répondre directement, c'est au commandant Magnan qu'il s'adresse, et il lui fait connaître que la veille le maréchal Bazaine était sous Metz avec l'armée.

L'instruction constate que ce renseignement si important n'arrive ni au maréchal de Mac-Mahon, qui croit l'avant-garde de l'armée française à Spincourt, ni au ministre, qui lui télégraphie sept heures après que la dépêche du colonel Turnier est partie de Thionville :

« Le seul renseignement que je puis vous donner est le suivant : Le 18 au soir, Bazaine occupait comme position la ligne Amanvillers à Lessy. »

Nous ne nous arrêtons pas à prouver que, pendant la période qui s'est écoulée du 18 (neuf heures du soir) au 21 (midi), le commandant Magnan s'est mis en relation avec le maréchal Bazaine. Il suffit d'avoir montré que, pendant ces soixante-trois heures, cet officier a pu librement communiquer avec Metz et qu'il a su qu'il le pouvait.

Nous ne rechercherons pas non plus s'il a obéi à des instructions reçues avant son départ ou en route, ou s'il a agi de sa propre initiative. — Nous nous bornons à constater que, pendant qu'il arrête à Montmédy les nouvelles qui pouvaient s'échapper de Metz, il agit dans le même sens que le maréchal Bazaine, qui de son côté feint d'ignorer les facilités de communications qu'il a encore sous la main, et qui retarde autant qu'il le peut l'envoi des dépêches ambiguës et contradictoires expédiées seulement le 20, dans la soirée, à l'empereur, au ministre et au maréchal de Mac-Mahon, pour faire connaître les conséquences de la bataille du 18 août.

CHAPITRE V.

Dépêches du 28 août. — Le colonel Stoffel, chef du service des renseignements de l'armée de Châlons.

Les dépêches du 20 août sont expédiées le 21 de Thionville à Givet, Montmédy et Longwy.

Nous avons vu dans le chapitre précédent Flahaut arriver le 21 août, à midi, à Thionville, apportant au colonel Turnier la dépêche *en clair* du général Coffinières, et les trois dépêches chiffrées

destinées à l'empereur, au ministre et au maréchal de Mac-Mahon, dont la dernière se terminait par ces mots :

« Je vous préviendrai de ma marche, si je puis toutefois l'entreprendre sans compromettre l'armée. »

Le même jour, à deux heures du soir, le colonel Turnier remettait à M. de Bazelaire, élève de l'École polytechnique, qui quittait Thionville le soir même à six heures pour se rendre à l'École en passant par la Belgique, un pli cacheté contenant des dépêches chiffrées : il lui faisait connaître qu'elles étaient destinées à l'empereur et au maréchal de Mac-Mahon, et le chargeait de les faire expédier de la première station télégraphique française qu'il atteindrait.

M. de Bazelaire recevait en même temps de M. le sous-préfet de Thionville un pli cacheté, destiné à M. le ministre de l'intérieur. Le lendemain, entre midi et une heure, le premier de ces paquets fut décacheté par l'employé du télégraphe de la gare de Givet, en présence du commissaire de police. M. de Bazelaire put constater qu'il renfermait quatre dépêches chiffrées, dont la première fut transmise sous ses yeux (1) ; le départ du train l'empêcha d'assister à la transmission des trois autres. Nous trouvons au dossier deux de ces dépêches, nos 34531 et 34539. Ce sont celles adressées à l'empereur et au ministre. Quant au pli cacheté du sous-préfet, M. de Bazelaire le remit, dès son arrivée à Paris, le 23 août, à sept heures du matin, à un employé du ministère de l'intérieur, qui lui dit que le ministre, en ce moment au conseil, ne pouvait le recevoir.

Dans cette même journée du 21 août, le dernier train de la ligne des Ardennes, arrivé à Thionville à neuf heures dix minutes du matin, y avait amené deux émissaires du commandant Magnan, les sieurs Fays et Lagneaux, envoyés de Montmédy.

En apprenant qu'ils allaient à Metz demander au maréchal Bazaine comment on pourrait lui faire parvenir les vivres réunis à Montmédy, le colonel Turnier les dissuade de continuer leur route ; il leur dit que le maréchal Bazaine, avec qui il communique facilement, est parfaitement renseigné sur ce qu'ils peuvent lui annoncer, et il les charge de rapporter au commandant Magnan une grande enveloppe revêtue de trois cachets et qui paraît plusieurs dépêches.

Fays et Lagneaux quittent Thionville le même jour, 21, à quatre heures du soir, et se dirigent vers Montmédy en suivant la voie ferrée des Ardennes.

Enfin, le 21 août, le sieur Guyard, commissaire cantonal à Longwy, se trouvait de passage à Thionville. — Cet agent avait été envoyé dans

(1) Trois de ces dépêches chiffrées sont les trois dépêches du maréchal Bazaine datées du 20. L'instruction n'a aucune donnée sur la quatrième.

la matinée du 29, par le lieutenant-colonel Massaroli, commandant supérieur de Longwy, pour porter à Metz la dépêche relative aux fourneaux de mines, si instamment recommandée par le ministre. — Arrêté comme espion par les paysans d'Audun-le-Roman, il avait été relâché sur la recommandation du capitaine du génie Mélard, envoyé lui-même en reconnaissance de ce côté par le commandant Magnan.

Guyard, continuant sa route vers Metz, avait réussi, disait-il, à arriver jusqu'à Moulins et à remettre son message à un officier d'état-major. Quoi qu'il en soit, sa présence à Thionville le 21 est constatée par le témoignage de M. de Bazelaire, qui sait avant son départ de Thionville que le colonel Turnier a déjà expédié à Longwy un exemplaire des dépêches dont il est porteur ; elle l'est en outre par le fait de l'arrivée à Longwy des quatre dépêches dont il s'agit, que le sieur Guyard remet au lieutenant-colonel Massaroli le 22 août, vers deux heures du soir.

Les dépêches apportées à Longwy parviennent au colonel Stoffel, qui en accuse réception.

Pour suivre avec plus de facilité la marche de ces quatre dépêches au delà de Longwy, il est nécessaire de se reporter au personnel employé pour ce service par le colonel Stoffel, chef du bureau des renseignements à l'état-major du maréchal de Mac-Mahon.

Cet officier supérieur, qui était, au début de la campagne, aide de camp du major général, se trouva sans emploi lorsque le maréchal Bazaine eut pris le commandant en chef de l'armée. Il suivit l'empereur à Gravelotte et de là au camp de Châlons. Le 17 août, sur la proposition du prince Napoléon, il fut attaché à l'état-major particulier du maréchal de Mac-Mahon comme chef du service des renseignements.

Le 18 août, M. Claude, chef du service de la sûreté générale à la préfecture de police, mettait à la disposition du colonel Stoffel deux de ses inspecteurs : MM. Rabasse et Miès, qui arrivaient au camp de Châlons le 19. Ces deux agents recevaient du colonel Stoffel l'ordre de partir le 20 pour aller chercher par tous les moyens possibles des nouvelles du maréchal Bazaine. Le colonel leur prescrivait en même temps de lui adresser personnellement tous les renseignements, correspondances ou dépêches qu'ils pourraient se procurer, soit en arrivant auprès du maréchal, soit au moyen d'intermédiaires.

DÉPOSITION RABASSE.

Le 22, Rabasse et Miès, partis le matin de Charleville, trouvent à la gare de Carignan le général Dejean qui les renvoie au commandant Magnan ; celui-ci leur manifeste son vif désir de pouvoir trouver un homme dévoué pour aller chercher des

nouvelles et leur fait donner une locomotive pour continuer leur voyage.

La voie étant coupée à Pierrepont, Rabasse et Miès se rabattent sur Longwy. Ils apprennent à la gare qu'on vient de recevoir des nouvelles de Metz et ils s'adressent immédiatement au lieutenant-colonel Massaroli.

La déposition de cet officier supérieur contient la relation suivante de son entrevue avec les envoyés du colonel Stoffel :

« Quelques instants après l'arrivée de Guyard, dit-il, un agent de la gare m'apportait un billet ainsi conçu que je joins à ma déposition :

« Longwy, 22 août 1870. — Monsieur le colonel, auriez-vous quelque nouvelle sur l'emplacement où se trouverait S. Exc. le maréchal Bazaine? Nous sommes chargés de cette mission par le colonel Stoffel, attaché à l'état-major du maréchal de Mac-Mahon.

« Recevez nos salutations très-empressées.

« Signé : MIÈS et RABASSE. »

« P. S. — M. le commandant Magnan, aide de camp du maréchal Bazaine, attend de nous une dépêche, bonne ou mauvaise, à Carignan. »

« Je remis immédiatement au porteur la réponse suivante :

« Il est absolument indispensable que je m'abouche avec les personnes qui m'écrivent de la part du colonel Stoffel. — J'ai des renseignements importants que je ne puis communiquer qu'à eux-mêmes. »

« Je vis arriver deux agents, et après avoir constaté qu'il étaient réellement envoyés par l'état-major général, je fis venir Guyard, qui les reconnut pour être d'anciens collègues.

« Je leur remis alors les quatre dépêches précitées, plus une lettre que j'adressai au colonel Stoffel pour qu'il voulût bien appeler la bienvenue du maréchal de Mac-Mahon et de l'empereur sur le sieur Guyard, qui avait réussi à accomplir avec succès une mission périlleuse. Dès que ces agents m'eurent quitté, j'envoyai à Paris par le télégraphe, à l'adresse du ministre de la guerre, à la dépêche duquel je répondais en lui donnant des nouvelles :

« 1^o La dépêche du général Coffinières ;

« 2^o La dépêche n^o 34531 commençant par ces mots :

« Mes troupes occupent toujours..., etc. »

« 3^o La dépêche suivante :

« M. Guyard, commissaire cantonal, envoyé par moi, il y a deux jours, a pénétré au camp de Bazaine et a rapporté les deux dépêches envoyées aujourd'hui, plus deux dépêches chiffrées de Bazaine à l'empereur et au maréchal de Mac-Mahon à Reims. Je recommande Guyard à la

« bienveillance du ministre. L'ennemi s'approche de nous à 12 kilomètres ; plus de communication entre Thionville et Metz. »

Aussitôt après avoir reçu des mains du colonel Massaroli les quatre dépêches apportées par Guyard, Rabasse et Miès se rendent au bureau du télégraphe, font demander dans plusieurs directions si on est en communication avec l'état-major du maréchal de Mac-Mahon, et sur la réponse qu'ils peuvent sans crainte envoyer leurs dépêches, ils les dictent à l'envoyé qui les transmet. Ils préviennent ensuite le commandant Magnan qu'ils ont des nouvelles de l'armée de Metz et que, pour en avoir connaissance, il n'a qu'à s'adresser à l'état-major du maréchal de Mac-Mahon.

Nous trouvons au dossier deux télégrammes envoyés par Rabasse et Miès, savoir :

« 1^o La dépêche n^o 34725, partie de Longwy à 4 heures 52 minutes du soir, expédiée à destination à 8 heures 35, adressée au ministre comme il suit :

« Inspecteurs délégués par le colonel Stoffel pour renseignements à recueillir :

« *Le maréchal Bazaine à guerre, à Paris :*

« 153609..... etc.

« Le colonel commandant la place de Thionville. — Signé : Turnier.

« Nous sommes possesseurs de l'original, que nous remettrons au quartier impérial. »

« 2^o La dépêche n^o 34750, partie de Longwy à 4 h. 50 soir, portant l'indication :

« Reçu de Longwy le 22 (heure non indiquée).

« Reims, fait, et adressée au colonel Stoffel :

« Les inspecteurs délégués à l'état-major, au colonel Stoffel :

« Les inspecteurs délégués font connaître que le maréchal Bazaine adresse à S. Exc. le maréchal de Mac-Mahon. 1856 .. 26..., 918..., etc.

« Le colonel commandant la place de Thionville. — Signé : Turnier.

« Nous sommes possesseurs de l'original. — Dépêches envoyées en même temps à S. M. l'empereur par le colonel Massaroli, commandant la place de Longwy, qui fait connaître les positions qu'occupe le maréchal Bazaine.

« *Faut-il rentrer? Réponse de suite.* — Rabasse et Miès. »

En réponse à la question posée par Rabasse et Miès en post-scriptum de la dépêche 34750, destinée au maréchal de Mac-Mahon, le colonel Massaroli recevait, à deux heures cinquante du matin, le télégramme suivant expédié de Reims à neuf heures trente du soir :

« (Bureau de Longwy, — gare. — n^o 15.) — Le maréchal de Mac-Mahon au commandant de place de Longwy :

« Prière de dire aux deux inspecteurs télégraphiques de l'état-major de rejoindre le quartier général, qui sera demain à Betheniville-sur-la-Suipe. »

Le colonel Massaroli répondait, à quatre heures du matin :

« Vos deux inspecteurs télégraphiques sont partis hier pour rejoindre le quartier général, porteurs de quatre dépêches du maréchal Bazaine, dont trois chiffrées, que M. Guyard, commissaire cantonal ici, a pu avoir en pénétrant au camp de Bazaine. — Je le recommande à la bienveillance de Votre Excellence. »

Puis, contrarié du départ de Rabasse et de Miès par la Belgique à cause du retard qui pouvait en résulter pour l'arrivée de nouvelles fort importantes qu'il ne savait pas expédiées déjà par le télégraphe, le colonel Massaroli envoyait au maréchal de Mac-Mahon, à Reims (pour faire suivre à Betheniville-sur-la-Suipe), une nouvelle dépêche ainsi conçue :

« J'apprends à l'instant que vos deux inspecteurs télégraphiques ont été obligés de passer par Arlon, Namur et Givet, porteurs de quatre dépêches du maréchal Bazaine, que je leur ai remises. Je regrette ce retard à cause de l'importance de ces dépêches. »

Pendant ce temps, Rabasse et Miès, voulant éviter que les originaux dont ils étaient porteurs ne tombassent entre les mains des Prussiens, faisaient, comme l'annonçait le colonel Massaroli, un long détour par la Belgique pour rejoindre le colonel Stoffel; ils ne parvinrent que dans la nuit du 25 à Rethel, au quartier général du maréchal de Mac-Mahon. Le 26, vers huit heures et demie du matin, le colonel Stoffel, apprenant leur arrivée au camp, les fait appeler. Rabasse et Miès se présentent au quartier général, où ils trouvent M. Stoffel déjeunant seul dans une pièce du rez-de-chaussée de la maison occupée par le maréchal. Ils lui remettent les originaux des quatre dépêches et la lettre de recommandation en faveur de Guyard qu'ils tiennent du colonel Massaroli.

Le colonel Stoffel prend connaissance de ces documents et dit d'abord : « Il n'y a rien de nouveau. Ce sont les dépêches que vous m'avez télégraphiées. » Puis, après avoir lu la lettre de recommandation, il les congédia avec ces mots :

« Le maréchal a bien autre chose à faire en ce moment-ci. »

Les dépositions du colonel Massaroli, de Rabasse, de Miès, et les correspondances dont les minutes sont jointes au dossier, établissent d'une façon irrécusable que le colonel Stoffel a reçu le 21 août la dépêche du maréchal Bazaine disant au maréchal de Mac-Mahon :

« Je vous préviendrai de ma marche, si je puis

« toutefois l'entreprendre sans compromettre l'armée. »

Cette dépêche n'est jamais parvenue au maréchal. Interrogé à ce sujet, dans sa seconde déposition, le maréchal de Mac-Mahon revient à deux reprises sur cette question et s'exprime en ces termes :

« Cette dépêche est assez importante pour qu'elle m'eût frappé, et je ne me la rappelle nullement... »

Et, plus loin :

« La dépêche adressée au colonel Stoffel avait assez de gravité pour qu'elle eût appelé mon attention, si elle m'avait été remise. »

De leur côté, MM. les colonels d'Abzac et Broye, aides de camp du maréchal de Mac-Mahon, affirment de la manière la plus positive qu'ils n'ont jamais eu connaissance de cette dépêche. Le premier de ces officiers a conservé le souvenir des inspecteurs de police envoyés aux nouvelles par le colonel Stoffel :

« J'ai toujours entendu le colonel Stoffel, dit-il dans sa déposition, se plaindre de ce qu'ils ne lui fournissaient aucun renseignement.

« Je me souviens même que, de guerre lasse, il les a fait rentrer.

D'autre part, M. Amiot, chef du service télégraphique de l'empereur et du quartier général, déclare avoir reçu des dépêches des inspecteurs délégués par le colonel Stoffel et les lui avoir adressées directement. Il affirme d'ailleurs que toutes les dépêches adressées au maréchal de Mac-Mahon ou à des officiers de l'état-major général ont été immédiatement envoyées sous pli cacheté à leur adresse et remises avec un reçu au bureau des officiers qui signaient ou faisaient signer les reçus.

Voyons maintenant ce que répond le colonel Stoffel aux demandes du rapporteur qui, après l'avoir interrogé sur l'impression produite par l'arrivée au camp de Châlons de la dépêche du 19 adressée à l'empereur (dépêche 34410), lui pose les questions ci-après :

« D. — Est-il arrivé d'autres communications du maréchal Bazaine dans cette journée ou dans les journées suivantes? En un mot, la dépêche du 16 est-elle la dernière que le maréchal de Mac-Mahon ait reçue du maréchal Bazaine?

« R. — Je n'ai pas eu connaissance que d'autres dépêches soient arrivées postérieurement.

« D. — Ce souvenir est-il bien précis dans votre esprit?

« R. — Très-précis.

« D. — Je trouve trace dans ce dossier que deux agents de la police de sûreté ont été mis à votre disposition; pourriez-vous me donner des détails sur la mission que vous leur avez confiée et sur le résultat de cette mission?

« R. — En effet, j'ai envoyé deux agents, que

« m'avait fournis M. Piétri, pour avoir des nouvelles du maréchal Bazaine; je leur avais promis une somme importante s'ils parvenaient à pénétrer à Metz; ils ne purent pas y parvenir.

« D. — Je trouve dans le dossier la dépêche suivante :

« Longwy, 22 août 1870, 4 h. 50 du soir, n° 34750.

« Les inspecteurs délégués de l'état-major au colonel Stoffel, attaché près S. Exc. le maréchal de Mac-Mahon, Reims.

« J'ai dû prendre position près de Metz pour donner du repos aux soldats et les ravitailler en vivres et en munitions. L'ennemi grossit toujours autour de moi. Je suivrai très-probablement, pour vous rejoindre, la ligne des places du nord et vous préviendrai de ma marche, si je puis toutefois l'entreprendre sans compromettre l'armée.

« Signé :

« Le commandant de place de Thionville,

« TURNIER. »

« Nous sommes possesseurs de l'original.

« Dépêches envoyées en même temps à l'empereur par le colonel Massaroli, commandant la place de Longwy, qui fait connaître les positions qu'occupe le maréchal Bazaine.

« Faut-il rentrer? — Réponse de suite.

« Reçu de Longwy, le 22 (heure non indiquée).

« RABASSE ET MIÈS.

« Reims, fait. »

« Je trouve en outre la dépêche suivante pour le commandant de place de Longwy ;

« Reims, le 22 août, 9 h. 30 du soir.

« Le maréchal de Mac-Mahon au commandant de place de Longwy :

« Prière de dire aux deux inspecteurs télégraphiques de l'état-major de rejoindre le quartier général, qui sera demain à Betheniville-sur-la-Suipe. »

« Veuillez me dire ce que vous savez au sujet de ces dépêches.

« R. — Je déclare de la manière la plus formelle ne pas avoir reçu la première dépêche.

« Quant à la seconde, ces agents m'ayant fait savoir à plusieurs reprises, je crois, qu'ils ne réussissaient pas dans la mission que je leur avais confiée, je leur ai expédié par ladite dépêche l'avis de rentrer.

« D. — Je vous ferai observer que vous avez dû être informé de l'arrivée de la première dépêche par deux télégrammes adressés par le commandant de la place de Longwy au maréchal de Mac-

« Mahon le 23, l'une quatre heures du matin, l'autre à dix heures du soir.

« 1^o 23 août, quatre heures du matin.

« Vos deux inspecteurs télégraphiques sont partis hier soir pour rejoindre le quartier général porteurs de quatre dépêches du maréchal Bazaine, dont trois... chiffrées, que M. Guyard, commissaire cantonal ici, a pu avoir en pénétrant au camp de Bazaine.

« Je le recommande à la bienveillance de Votre Excellence. »

« 2^o 23 août, dix heures du soir.

« Dépêches au maréchal de Mac-Mahon, au quartier général, à Reims, pour faire suivre à Betheniville-sur-la-Suipe. »

« J'apprends à l'instant que vos deux inspecteurs télégraphiques ont été obligés de passer par Arlon, Namur et Givet, porteurs de quatre dépêches du maréchal Bazaine que je leur ai remises. — Je regrette ce retard à cause de l'importance des dépêches. »

« Ces deux dépêches sont copiées sur le registre officiel du commandant de place de Longwy.

« R. — Je n'ai pas été informé par le maréchal de Mac-Mahon de l'arrivée des deux télégrammes dont il s'agit.

« D. — Lorsque vous avez réglé avec les deux agents, ils ont dû vous remettre les deux originaux qu'ils disaient être en leur possession, notamment l'original de celle destinée au maréchal de Mac-Mahon, qui vous avait été adressée par le télégraphe de Longwy, le 23 août, à quatre heures cinquante du soir, sous le n° 34750 ?

« R. — Lorsque j'ai réglé avec les agents, ils ne m'ont remis aucune des dépêches émanant du maréchal Bazaine, notamment celle destinée au maréchal de Mac-Mahon et qu'il m'avait adressée de Longwy.

« D. — Ne vous ont-ils pas fait connaître l'envoi des dépêches qu'ils vous avaient expédiées le 22 ? Cette circonstance est trop importante pour qu'ils ne la rappellent pas au moment où il est question de régler leurs émoluments.

« R. — Comme ils n'avaient pas rempli leur mission dans toute son étendue, je crois me rappeler que l'entretien n'a porté que sur la difficulté de pénétrer dans Metz, mais il n'a nullement été question des détails sur lesquels vous m'interrogez. »

Suppression de la dépêche du 20 août destinée au maréchal de Mac-Mahon.

Si le témoignage du maréchal de Mac-Mahon et de ses aides de camp avait besoin d'une confirmation, on la trouverait dans les réponses du colonel Stoffel.

Cet officier envoie Rabasse et Miès avec ordre de lui adresser personnellement tous les renseignements, dépêches ou correspondances qu'ils pourront recueillir.

Cette prescription est relatée par Rabasse dans sa déposition, et nous entrons la preuve matérielle dans la suscription de la dépêche expédiée le 22, de Longwy.

Cette dépêche arrive dans les bureaux de l'état-major général du maréchal de Mac-Mahon sous un pli cacheté portant l'adresse du colonel Stoffel; elle porte comme post-scriptum ces mots : « Faut-il rentrer ? — Réponse de suite. »

On y répond immédiatement, au nom du maréchal de Mac-Mahon, par l'ordre de rejoindre à Betheniville-sur-la-Suipe. Le colonel Stoffel nous dit lui-même avoir expédié cet ordre parce que les agents lui avaient fait connaître, à plusieurs reprises, qu'ils ne réussissaient pas dans la mission dont ils étaient chargés. Tel était déjà le motif de mécontentement qu'il manifestait au colonel d'Abzac contre Rabasse et Miès, lorsque, cachant les nouvelles qu'ils avaient reçues, il se plaignait à cet officier supérieur de ce qu'ils ne lui envoyaient aucun renseignement. Comment ces agents auraient-ils pu le prévenir de l'impossibilité d'accomplir leur mission, lorsque nous les voyons partir le 22 de Charleville et arriver le même jour au but de leurs recherches ? Les preuves sont d'ailleurs irrécusables : le télégramme envoyé de Longwy le 22, par Rabasse et Miès, prouve que la dépêche n° 34750, adressée par le maréchal Bazaine au maréchal de Mac-Mahon, et contenant cette phrase :

« Je vous préviendrai de ma marche, si je puis toutefois l'entreprendre sans compromettre l'armée », a été adressée au colonel Stoffel. — L'ordre envoyé à Rabasse et à Miès, de rejoindre Betheniville-sur-la-Suipe, constate qu'il a reçu cette dépêche. Ses dénégations formelles témoignent qu'il l'a supprimée.

Les dépêches envoyées à Montmédy parviennent au commandant Magnan.

Nous venons de voir que Rabasse et Miès, après avoir reçu à Carignan les instructions du commandant Magnan, l'avaient prévenu qu'ils avaient trouvé des nouvelles du maréchal Bazaine à Longwy, en lui disant qu'il eût à s'adresser à l'état-major du maréchal Mac-Mahon pour en avoir communication. L'instruction n'a pas pu constater ce que le commandant Magnan a dû faire dans ce but.

Quoi qu'il en soit, comme nous l'avons déjà vu au commencement de ce chapitre, le colonel Turnier, deux heures après l'arrivée de Flahaut à Thionville, avait remis aux émissaires Fays et Lagneaux une dépêche scellée de trois cachets, destinée au commandant Magnan, en leur recommandant de passer par la Belgique. — Fays, garde-frein sur la ligne de Charleville à Thionville, avait préféré suivre à

« pied la voie ferrée des Ardennes, et ces deux agents, après avoir couché à Fontoy et à Longuyon, arrivaient le 23 à Montmédy. Ils y apprenaient que le commandant Magnan avait quitté la place. Ils prenaient alors le premier train se dirigeant vers l'ouest et arrivaient à Carignan le même jour dans l'après-midi.

« Là, dit Lagneaux dans sa déposition, mon compagnon me quitta et j'allai seul porter la dépêche au commandant Magnan. — Je m'adressai au chef de gare pour savoir où se trouvait cet officier; le chef de gare l'envoya chercher, et il vint tout aussitôt.

« Comme il y arrivait, il y avait tout près de moi un petit homme blond à barbe entière, qui se promenait sur le quai. En voyant le commandant s'approcher de moi, j'ouvris ma tunique en faisant le mouvement pour prendre ma dépêche et la lui remettre, lorsqu'il me poussa vivement dans le bras d'une porte, et il me conduisit dans le bureau du chef de gare, en me recommandant d'être plus circonspect à l'avenir; comme il n'y avait sur le quai que ce jeune homme à barbe blonde, j'ai bien vu que c'était de lui que le commandant Magnan se déliait. Je remis ma dépêche au commandant Magnan dans le bureau, il l'ouvrit devant moi en se mettant à l'écart; néanmoins, je vis qu'il lisait pendant quelques minutes deux papiers, l'un de grand format, l'autre de petit format. »

Ce jeune homme blond dont se méfiait le commandant Magnan, au dire de Lagneaux, était M. le lieutenant de vaisseau Noguès, arrivé la veille au soir à Carignan avec une mission de l'impératrice. Il devait aller jusqu'à Metz, faire savoir au maréchal Bazaine qu'on avait réuni à Carignan des vivres et des munitions.

Le commandant Magnan, à qui il s'était présenté dès son arrivée, l'avait arrêté en lui faisant observer qu'il n'y avait plus rien à Carignan et qu'on était même obligé de faire rétrograder sur Sedan le train de poudre qui l'avait amené le 23. M. Noguès, attendant dans la gare l'occasion de se rendre utile, vit arriver, dans l'après-midi, un des émissaires du commandant Magnan, déguisé en agent du chemin de fer et ayant une dépêche de Thionville cousue dans la doublure de son vêtement.

Quelque temps après l'arrivée de cet émissaire, qu'il est aisé de reconnaître comme étant le sieur Lagneaux, le commandant Magnan écrivit une longue lettre à l'adresse du maréchal de Mac-Mahon. Le capitaine Vosseur y joignit quelques mots sur une lettre ouverte pour le colonel d'Abzac, et M. Noguès fut chargé de porter ces deux messages à destination.

Arrêté à Reims comme espion, M. Noguès dut remettre ses deux lettres à un officier d'état-major qui se rendait au quartier général du maréchal de Mac-Mahon, et ce n'est que le 24, dans la soirée,

qu'ayant réussi à rejoindre le colonel d'Abzac, il put acquérir la certitude que ses lettres étaient arrivées à leur adresse.

Il résulte de ces dépositions que Noguès, Lagneaux et Flahaut ont mis en communication directe le ban Saint-Martin et le quartier général du maréchal de Mac-Mahon du 21 au 24 août.

Or, Flahaut est parti de Thionville le 20, avec une lettre du colonel Turnier, disant : « Le commandant Magnan demande des nouvelles, le porteur attendra la réponse. »

Cette réponse arrive en clair le lendemain (c'est la lettre du général Coffinières), accompagnée de trois dépêches chiffrées, nos 34531, 34725 et 34750, destinées à l'empereur, au ministre et au maréchal de Mac-Mahon. Le colonel Turnier n'a rien à cacher au commandant Magnan, puisque, lorsque le maréchal de Mac-Mahon lui demande des nouvelles, c'est au commandant Magnan qu'il télégraphie pour lui annoncer que l'armée est entrée sous Metz. Il est donc hors de doute que la dépêche scellée de trois cachets, dont Lagneaux était porteur, contenait au moins la lettre du général Coffinières, sinon tout le courrier arrivé de Metz. Le colonel Turnier ne peut rien affirmer à ce sujet, comme sur tout le reste; il déclare pourtant que cette lettre du général Coffinières lui a paru de la plus haute importance, et qu'il a la certitude d'en avoir fait plusieurs copies ou extraits, pour les expédier à diverses personnes qu'il ne peut désigner d'une manière certaine. Nous trouvons d'ailleurs la preuve de l'arrivée de cette lettre à Carignan, dans la déposition du lieutenant-colonel Vosseur, où nous lisons :

« Je trouve dans mes notes que j'ai donné cinquante francs, le 23 août, au nommé Lagneaux, soldat au 57^e de ligne, qui apportait de mauvaises nouvelles de l'armée de Metz. »

Le commandant Magnan a donc reçu le 23, par Lagneaux, la lettre du général Coffinières, et la réception qu'il a faite à cet émissaire montre que, prévenu par le télégramme de Rabasse et Miès, envoyé la veille de Montmédy, il prévoit ou connaît déjà ces mauvaises nouvelles et qu'il veut les cacher. Sa déposition prouve d'ailleurs qu'il ne les a pas transmises, puisqu'il affirme, sous la foi du serment, que depuis son départ de Plappeville il n'a jamais reçu de nouvelles du maréchal Bazaine, et qu'il n'a jamais appris que l'armée était rentrée sous Metz.

Résumé. — Itinéraire suivi par les dépêches expédiées de Metz le 20 août.

En résumé, dans la journée du 20, nous voyons expédier de Metz cinq dépêches, savoir :

A. — La dépêche du 19, adressée à l'empereur, disant :

« Je compte toujours partir par le nord et me rabattre ensuite sur Montmédy. » Cette dépêche

est remise par le maréchal lui-même le 20, à trois heures du soir, au garde forestier Braidy, qui quitte Metz à cinq heures.

B. — La dépêche du 20 au maréchal de Mac-Mahon :

« J'ai dû prendre position près de Metz... et vous préviendrai de ma marche, si toutefois je puis l'entreprendre sans compromettre l'armée. »

Cette dépêche répond à un télégramme du maréchal de Mac-Mahon reçu à dix heures trente minutes du matin (avant le départ de la dépêche A), et est écrite de la main du maréchal sur l'expédition minute de ce télégramme (Z).

C. — La dépêche du 20 au ministre :

« Nous sommes sous Metz... j'écris à l'empereur, qui vous donnera communication de ma lettre (A). J'ai reçu une dépêche de Mac-Mahon à laquelle j'ai répondu ce que je compte faire dans quelques jours. »

D. — La dépêche du 20 à l'empereur :

« Mes troupes occupent toujours les mêmes positions. Nous avons dans la place de Metz au delà de 16,000 hommes. »

E. — La lettre du général Coffinières :

« ... Nos troupes se sont retirées sous Metz et sont entassées entre Longeville, Saint-Quentin, Plappeville, le Goupillon et la droite du fort Moselle. C'est une assez mauvaise position attaquable sur les deux faces de l'est et de l'ouest. Nous avons onze à douze mille hommes blessés dans la place et peu de ressources pour le soir. »

Cette lettre est remise le 20 vers trois heures de l'après-midi par le général Coffinières à Flahaut, qui reçoit le même jour à six heures du soir des mains d'un officier de l'état-major particulier du maréchal les dépêches B, C, D.

La dépêche A, portée par Braidy, arrive à Verdun dans la matinée du 22. Transmise par le télégraphe (34410), elle parvient au camp de Châlons à neuf heures vingt-cinq du matin, et est immédiatement communiquée au maréchal de Mac-Mahon, qui répond à dix heures cinquante-cinq minutes du matin (25891) : — « Reçu votre dépêche du 19. — Je me porte dans la direction de Montmédy. »

La dépêche D n'ayant aucune importance, la lettre sur laquelle le maréchal Bazaine appelle l'attention du ministre ne peut être que la dépêche A, qui annonce la marche de l'armée vers le nord, par Montmédy, à moins qu'il ne s'agisse d'une lettre confidentielle dont l'instruction n'a pas pu avoir connaissance.

La dépêche B portée à Thionville par Flahaut est remise :

1^o A M. de Bazelaire, qui l'expédie de Givet le 22 à une heure du soir à l'adresse du maréchal de

Mac-Mahon (cette expédition n'a pas été trouvée dans les archives du télégraphe).

2^o A M. Guyard qui la transmet à Longwy, à Rabasse et Miès.

Ces agents l'expédient le 22 à 4 heures 50 du soir (34750) au colonel Stoffel qui en accuse réception en donnant à ses agents l'ordre de rentrer.

3^o En même temps, le colonel Massaroli donna au ministre l'avis de l'arrivée de cette dépêche.

La dépêche C suit le même itinéraire que la précédente. M. de Bazelaire l'expédie de Givet à une heure sept du soir et elle arrive à Paris à deux heures trente (n^o 34539).

Rabasse et Miès la renvoient de Longwy le même jour, à quatre heures cinquante-deux du soir, au ministre, qui la reçoit à huit heures trente-cinq du soir (n^o 34725).

Dépêche D., même itinéraire :

1^o Expédiée de Givet par M. de Bazelaire, sous le n^o 34531. (Départ à une heure cinq du soir. — Arrivée à deux heures douze.)

2^o Expédiée de Longwy à la fois par le lieutenant-colonel Massaroli et par Rabasse et Miès (ces deux expéditions n'ont pas été retrouvées aux archives),

Dépêche E. — La lettre du général Coffinières est :

1^o Télégraphiée directement au ministre par le lieutenant-colonel Massaroli;

2^o Remise le 23 août au ministère de l'intérieur, par M. de Bazelaire;

3^o Expédiée télégraphiquement au colonel Stoffel, par Rabasse et Miès;

4^o Envoyée par le colonel Turnier au commandant Magnan, par les émissaires Fays et Lagneaux.

Enfin, les originaux des quatre dépêches B C D E ont été remis de la main à la main, par Rabasse et Miès, le 26 août 1870, à huit heures du matin, à M. le colonel Stoffel.

CHAPITRE VI

Service télégraphique du cabinet de l'empereur.

Dépêches communiquées au maréchal de Mac-Mahon.

Dans le chapitre précédent, nous avons insisté d'une manière spéciale sur les dépêches du 20 août dont la suppression par le colonel Stoffel, matériellement constatée par des preuves irrécusables, a provoqué dès le début les recherches de l'instruction.

Il y a lieu de constater d'autres manœuvres du même genre qu'il est essentiel de mettre en lumière.

Dans la matinée du 17 août, l'empereur, tout en cédant à l'avis exprimé par le conseil de guerre

réuni au camp de Châlons, paraît avoir hésité à rentrer à Paris, avant même les instantes supplications du ministre. Nous voyons la preuve de cette hésitation dans la dépêche qu'il adresse le 17, à cinq heures dix du soir, au maréchal Bazaine :

« Dites-moi la vérité sur votre situation, afin de régler ma conduite ici. »

Quelques instants auparavant, à trois heures vingt-cinq du soir, il avait reçu du général Coffinières une dépêche ainsi conçue :

« Hier, 16, il y a eu une affaire très-sérieuse du côté de Gravelotte. Nous avons eu l'avantage dans le combat, mais nos pertes sont grandes. Le maréchal s'est concentré sur Metz et campe sur les hauteurs de Plappeville. — Nous demandons du biscuit et de la poudre. — Metz est à peu près bloqué. »

Cette dépêche ne paraît pas avoir été communiquée au maréchal de Mac-Mahon. Les dépositions du maréchal et du colonel d'Abzac ne laissent guère de doute à cet égard.

Le lendemain, 18, l'empereur donnait communication au maréchal de la dépêche télégraphique du 17, n^o 3428 :

« Je pense pouvoir me mettre en marche après-demain en prenant une direction plus au nord, de façon à venir déboucher sur la position d'Haudiomont; »

Ainsi que de la lettre apportée par le commandant Magnan :

« Nous allons faire tous nos efforts pour reprendre notre marche dans deux jours si cela est possible. »

Il arrivait le même jour au camp de Châlons le télégramme suivant, nos 33 et 43, directement adressé par le maréchal Bazaine au maréchal de Mac-Mahon :

« Par suite des combats successifs que j'ai livrés, ma marche sur Verdun a été arrêtée, et je suis obligé de séjourner dans la partie nord de Metz pour me ravitailler en munitions et surtout en vivres. — Depuis ce matin, l'ennemi montre de fortes masses qui paraissent se diriger sur Briey et qui peuvent avoir l'intention d'attaquer le maréchal Canrobert, qui occupe Sait-Privat-la-Montagne, se reliant par la gauche avec Amanvillers, point d'appui de la droite du 4^e corps. Nous sommes donc de nouveau sur la défensive jusqu'à ce que je sache la véritable direction des troupes qui sont devant nous, et surtout celle de l'armée de réserve que l'on dit être à Pange sur la rive droite de la Moselle, sous les ordres du roi, dont le quartier général serait au château d'Aubigny. »

« Transmettez cette dépêche à l'empereur et au ministre de la guerre. »

Dans sa première déposition, le maréchal de